



**Ville de
Grande-Rivière**

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025-2026-2027 (3E EXERCICE)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la ville de Grande-Rivière :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la ville de Grande-Rivière pour le 3e exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2027, est déposé au bureau de la greffière, sis au 108 rue de l'Hôtel-de-Ville, en date du 28 août 2026 ;

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.

QU'une demande de révision peut être logée à l'égard du 3e exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale.

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la ville ou au centre de services scolaire René-Lévesque qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

d) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 20, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC du Rocher-Percé;

e) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC du Rocher-Percé, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

f) être déposée à la MRC du Rocher-Percé, sise au 129, Boul. René-Levesque Ouest, Chandler (Québec), G0C 1K0, à l'attention de madame Christine Roussy, directrice général et secrétaire-trésorière.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Grande-Rivière, ce 31 août 2026,

Sandrine Bisson-Hautcoeur
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025-2026-2027 (3E EXERCICE)



Je soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public pour **AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025-2026-2027 (3E EXERCICE)** en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 31^e jour de août 2026, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 31^e jour août 2026.

Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière

Ville de Grande-Rivière